

escrime

pari 2012

Bulletin d'information n°4 – 10/11/08

Dans ce numéro

- Le mot du Président
- Le projet Pari 2012
Quel avenir pour la vie fédérale ?

Le mot du Président

Chers amis,

Dans le cadre de la délégation de service public octroyée par l'Etat à la F.F.E., cette dernière a notamment en charge de définir les conditions de pratiques et d'assurer le plus large et le meilleur accueil des escrimeurs.

C'est donc tout naturellement qu'après un "news" n°3 consacré à la vie sportive, le n°4 traite de la vie fédérale. Alors :

Quel avenir pour la vie fédérale dans le projet PARI 2012 ?



2004 — partage



2006 — audace



2008 — maîtrise de soi



2010 — confiance



2012 — réussite



PARI 2012 : Quel avenir pour la vie fédérale?

Pour répondre à cette question, il convient de définir les contours de ce que l'on appelle Vie Fédérale.

La vie fédérale traite du fonctionnement et de l'animation des structures que sont les clubs, les comités départementaux, les ligues et la fédération elle-même. Toutes ces entités qui poursuivent un but commun de développement de l'escrime, doivent agir de concert pour favoriser la promotion de notre discipline et offrir les meilleures conditions d'accueil et de pratique aux adeptes de notre sport.

Pour permettre la pratique de l'escrime, **les clubs** doivent s'affilier à la Fédération et sont donc en droit d'attendre de celle-ci et de ses organes déconcentrés les services facilitant leur fonctionnement.

Les **ligues** et les **comités départementaux** sont des organes déconcentrés de la Fédération qui apportent la proximité nécessaire, en intégrant les particularismes régionaux ou locaux. Ils sont des "relais" assurant la remontée vers la Fédération des besoins et aspirations exprimés par les clubs mais aussi la diffusion vers les clubs de la politique générale et des projets fédéraux.

Les Assises de Tours ont permis d'exprimer et de formaliser les besoins des clubs à savoir notamment : le soutien nécessaire de la part des instances en particulier, aux travers de la diffusion d'outils :

- des outils pour la mise en place de la convention collective;
- des outils pour répondre aux demandes de subvention;
- des outils d'information pour la Vie Sportive;
- des outils pour la recherche de partenariats;
- des outils de communication pour la promotion de l'escrime et du club.

PARI 2012 : Quel avenir pour la vie fédérale ?

A la suite des Assises, une réflexion globale a permis de définir un cadre d'évolution : **le projet fédéral**. Celui-ci ne s'entend pas comme une formule magique. Il engage tous les acteurs de notre sport (les clubs, les comités départementaux, les ligues et la F.F.E. elle-même) à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour se développer autour de quatre axes définis que sont : **structurer, développer, animer et valoriser**.

Encore une fois, mener son action dans le cadre du projet fédéral ne consiste assurément pas à mettre en œuvre des actions déterminées et imposées, mais bien au contraire, cela consiste à permettre à chacun, de puiser dans le projet les actions appropriées à son contexte local, adaptées à son environnement, pour se développer selon les axes définis. Il s'agit donc d'un support, d'une boîte à outils que chacun est invité à s'approprier pour construire son escrime de demain et contribuer ainsi à faire avancer notre sport.

Parmi ces outils, les instances fédérales ont choisi d'en promouvoir un :

→ la labellisation.

Vieux serpent de mer, celle-ci n'avait jamais réussi à voir le jour. En deux années, à partir des Assises, la Commission de la Vie Fédérale, sous la houlette de Christina BELMAURE, l'a fait aboutir grâce à un travail acharné et une forte détermination.

La labellisation c'est avant tout **un moyen global** de structurer, développer, animer et valoriser. C'est un moyen organisé de poser les bonnes questions par rapport à son club à son fonctionnement et à son développement. C'est aussi, grâce à son affichage, un outil de reconnaissance auprès du grand public et des pouvoirs publics : Etre labellisé c'est **une garantie de qualité**.

La labellisation a suscité une polémique entre la FNMA et certaines instances régionales sur le point de savoir si l'on devait accorder le label à un club qui ne dispose pas de manière régulière d'un enseignant breveté d'état ?

Cette question a été largement débattue tant en commission qu'au Comité Directeur et il semblait qu'un consensus ait été trouvé sous la forme d'une dérogation provisoire de 2 ans sous réserve de mise en formation ou de demande de VAE des cadres non diplômés. Malheureusement, je dis bien, il semblait, car suite à ce comité directeur, l'éditorial du secrétaire général de la FNMA était de toute autre nature. La position d'ouverture affichée au Comité Directeur s'était radicalisée.

Pourtant, la position fédérale, elle, n'a pas variée. Oui, il faut tendre vers l'idéal, celui qui fait que chacun des clubs soit encadré par un enseignement breveté d'état mais il faut aussi laisser du temps aux clubs et permettre à tous de se mettre progressivement en conformité. Je regrette en la circonstance le double langage de la FNMA. Celui conciliant au comité directeur, celui intransigeant dans l'édito de la revue. Quel intérêt à jouer les Tartuffes ?

Pour autant, cet exemple autour de l'attribution du label met bien en avant son intérêt. Celui de se poser les bonnes questions, d'en débattre tous ensemble et de trouver les solutions communes. Celles qui font que nous sommes obligés de faire un pas vers l'autre si on veut que les choses avancent. C'est aussi l'objectif global de la labellisation. A partir de l'identification des problèmes c'est la mise en place d'une solidarité à tous les niveaux, comité départemental, ligue, fédération, solidarité nécessaire à la résolution des problèmes.



**PARI 2012 :
une équipe.**

PARI 2012 : Quel avenir pour la vie fédérale ?

Grâce à la labellisation, les Comité Départementaux qui seront chargés de l'instruction des dossiers de demande de labels, vont élargir leur champ de compétence et ne plus se limiter, comme cela est trop souvent le cas, à un simple organisme destiné à aller chercher les subventions du Conseil Général. Le Comité Départemental est l'organe fédéral de proximité et, à ce titre, le plus à même de faire remonter les problèmes rencontrés par les clubs et proposer des éléments de solutions. L'échange qui résultera du processus de labellisation ne pourra qu'être bénéfique à l'ensemble du monde fédéral.

→ le rôle des Ligues

Un mot sur les ligues et en particulier sur le degré d'autonomie dont elles bénéficient, car ce thème est souvent abordé à l'occasion de cette campagne.

S'il est clair que les ligues doivent avoir un cadre de fonctionnement commun (statuts, règles administratives, etc.), je pense qu'il convient de laisser à chacune une large autonomie en termes d'animation et de vie sportive. En effet, il est difficile de comparer la ligue de Versailles et ses 8.000 licenciés à celle du Limousin qui en compte 500, la ligue de Paris, monodépartementale avec 42 clubs dans Paris intra-muros, et celle de Midi-Pyrénées qui couvre 7 départements (dont certains ne compte que 2 ou 3 clubs, voire 0) et plus de 300 km entre les 2 extrémités. Il appartient donc à chacun d'organiser sa vie de ligue en fonction de ses particularités, de ses atouts et de ses contraintes.

→ la licence électronique

J'en terminerai avec la licence. Notre Carte Licence Electronique (C.L.E.), suscite nombre de commentaires ou critiques en raison de son coût et de son fonctionnement somme toute un peu contraignant.

Imaginée à l'origine pour remplir les 3 fonctions que sont : la licence, la carte de fidélité (permettant d'en amortir le coût) et le porte monnaie électronique (pour alléger les transactions lors des compétitions – engagement, buvette, etc.) a été diffusée avec difficulté auprès des licenciés, qui ont eu du mal à se l'approprier.

Mais aujourd'hui, le peu de développement apporté sur les fonctions de fidélité et de porte monnaie d'une part, et l'efficacité avérée de notre système informatique de gestion des licences (induit par la mise en service de la carte), ainsi que la mise en place des engagements en ligne d'autre part permettent d'envisager de déconnecter la fonction licence de la carte pour dématérialiser complètement la licence. Une évolution majeure qui répond à un besoin de simplification, pourrait être effective dès la prochaine rentrée.

Cet exemple aussi démontre que la vie fédérale doit se construire au rythme des évolutions de notre environnement. Elle doit s'appuyer sur de la critique positive, celle qui au-delà de poser les problèmes apporte des éléments de solutions pour les résoudre. Elle doit aussi se faire sur la meilleure connaissance et maîtrise des dossiers à traiter.

PARI 2012 est né, il y a presque 4 ans. Le projet fédéral est officialisé et la labellisation est lancée. Leur mise en place doit être l'objet de la future olympiade. Elle se fera avec la volonté de chacun et l'appui de tous.

A vous de juger !

PARI 2012 : un objectif.

2012
100 000 LICENCIÉS
1000 CLUBS

Retrouvez cette lettre
et le programme
"PARI 2012" sur le site
<http://pari2012.free.fr>
